



RÈGLEMENTS DU CONCOURS PHOTO « SAINTE-ADÈLE... AU RYTHME DES SAISONS »

Conditions de participation :

- Le concours s'adresse aux résidents de Sainte-Adèle;
- Chaque résident peut envoyer un maximum de **5 photos**;
- Les photos doivent avoir été prises par le participant au cours des deux dernières années et représenter un lieu ou une activité à Sainte-Adèle;
- Il est nécessaire d'obtenir le consentement des personnes sur votre photo;
- Les photos doivent respecter la réglementation municipale. Par exemple, une photo d'un chien dans un parc ou espace vert où sa présence est interdite ne sera pas acceptée.

Transmission des photos :

- Les photos doivent être transmises **au plus tard le 1^{er} novembre 2018** à **communications@ville.sainte-adele.qc.ca** avec l'objet « **Concours photo** »;
- L'auteur, la date et l'endroit doivent accompagner chaque photo ainsi que le nom des personnes sur la photo (s'il y a lieu);
- Les photos doivent être transmises en format JPEG **haute résolution** (min : 300 DPI);
- Il est recommandé d'utiliser le logiciel [WeTransfer](#) pour envoyer une photo dont la taille dépasse la limite permise par courriel.

Droits d'auteur

- En soumettant des photos, les participants en cèdent les droits et acceptent qu'elles soient utilisées, sans compensation, par la Ville de Sainte-Adèle dans ses différentes publications ou outils de communication.

Sélection :

- Les photos gagnantes seront choisies par un comité de sélection constitué de membres de l'équipe municipale;
- Les noms des gagnants ainsi que la photo choisie pour la page couverture du calendrier 2019 seront publiés dans l'Actualité Adéloise du mois de décembre 2018, en plus d'être diffusés dans l'infolettre de la Ville et sur notre page Facebook;
- L'auteur de la photo gagnante se verra remettre une **lithographie** de l'une des murales de la Ville de Sainte-Adèle de son choix, ainsi qu'un **certificat-cadeau** d'une valeur de **100 \$** chez **Illico Photocopies**;
- Les auteurs des 12 autres photos sélectionnées pour le calendrier se mériteront une **paire de billets pour un événement** de leur choix présenté dans le cadre de la programmation culturelle 2019 - 2020 de la **Place des citoyens**.